



59^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 4 de l'ordre du jour

Dialogue Interactif avec le Rapporteur Spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi

Genève, le 26 juin 2025

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Rapporteur Spécial pour sa mise à jour orale. Mon pays demeure préoccupé par la situation des droits de l'homme au Burundi, notamment en ce qui concerne les restrictions de l'espace civique, les actes d'intimidation et les arrestations arbitraires visant les défenseurs des droits de l'homme, les journalistes et les membres de l'opposition.

Nous notons également avec inquiétude les accusations d'irrégularités portées lors des récentes élections législatives et communales du 5 juin 2025. La Suisse appelle les autorités burundaises à assurer le respect et la protection des droits civils et politiques en vue des élections collinaires d'août 2025 et présidentielles de 2027.

Enfin, nous encourageons les autorités burundaises à coopérer pleinement avec les mécanismes onusiens et à mettre en œuvre les recommandations du Rapporteur Spécial, notamment en luttant contre l'impunité.

Monsieur le Rapporteur Spécial, quels mécanismes concrets la communauté internationale peut-elle appuyer pour renforcer la protection des défenseurs des droits de l'homme et promouvoir un processus électoral libre et transparent ?

Je vous remercie.